

Commune de Soueix-Rogalle

date de dépôt : 11 février 2016  
demandeur : Monsieur QUÉMÉNEUR Guillaume  
pour : Construction d'un bâtiment agricole à  
usage de bergerie pour 120 brebis et stockage  
fourrage  
adresse terrain : lieu-dit Ségouge, à Soueix-  
Rogalle (09140)

**ARRÊTÉ**  
**accordant un permis de construire**  
**au nom de la commune de Soueix-Rogalle**

Le maire de Soueix-Rogalle,

Vu la demande de permis de construire présentée le 11 février 2016 par Monsieur QUÉMÉNEUR Guillaume demeurant lieu-dit Ségouge, Soueix-Rogalle (09140);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un bâtiment agricole à usage de bergerie pour 120 brebis et stockage fourrage ;
- sur un terrain situé lieu-dit Ségouge, à Soueix-Rogalle (09140) ;
- pour une surface de plancher créée de 360 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 décembre 2010, modifié le 23 novembre 2011 ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 23 septembre 2011 ;

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt approuvé le 10 décembre 2007 ;

Vu l'avis de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées Délégation Départementale de l'Ariège en date du 10 mars 2016 ;

Vu les compléments d'information déposés en mairie le 20 avril 2016 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

Le terrain étant situé en zone bleue n° 18b d'aléa faible de glissement de terrain du plan de prévention des risques approuvé, la réalisation du bâtiment devra prendre en compte les prescriptions applicables au bâti futur dont copie jointe.

Le 25/04/16

Le maire,

Christiane BOSTÉ



NOTA - La commune de SOUEIX étant classée en zone 3 de sismicité, en application des décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 complétés par l'arrêté du 22 octobre 2010, toute construction envisagée sur le terrain devra satisfaire à la réglementation en vigueur.